



**LETTRE OUVERTE
AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS**

Monsieur le Recteur,

Vous avez décidé, sans aucune concertation ni même information préalable des fédérations de parents d'élèves (vous vous en êtes d'ailleurs excusé), de redonner la possibilité aux parents de déposer une demande de dérogation pour l'entrée en 6^e jusqu'au 30 juin, en leur faisant miroiter l'espoir de choisir le collège de leur enfant... dans la limite des capacités d'accueil. Vous avez également décidé d'augmenter de 10 % à environ 15 % la possibilité, pour les proviseurs, de recruter hors district les élèves à l'entrée en 2nde générale et technologique à la condition que cet accroissement corresponde au recrutement d'élèves boursiers.

Cette orientation s'inscrit dans le cadre de la politique du ministre de l'Éducation nationale, M. Darcos, qui promet « *la liberté de choix de l'établissement scolaire aux familles pour leurs enfants* » tout en essayant « *d'encourager la mixité géographique et sociale au niveau de chaque établissement* ».

Vous le savez, pour la FCPE-Paris, c'est un leurre, une tromperie même. Le système de l'affectation en 2nde générale et technologique le démontre amplement depuis plusieurs années. Le rapport de l'IGEN (septembre 2004) a très bien expliqué sa mécanique et ses résultats médiocres. Dès lors qu'il y a une hiérarchie entre établissements, réelle ou fantasmée, il est inévitable que certains soient plus demandés que d'autres et que les proviseurs des établissements cotés sélectionnent les élèves en fonction de leur niveau scolaire. Ce système conduit à la reproduction, et même à l'aggravation des inégalités sociales, culturelles, devant l'éducation. Nous n'avons jamais été favorables à ce système que nous dénonçons inlassablement depuis plusieurs années et nous nous opposons à son extension au niveau du collège et des écoles. Cela conduirait, sans aucun doute, à l'implosion du service public d'Éducation nationale, à un système éducatif concurrentiel, à deux ou plusieurs vitesses.

Pour la FCPE-Paris la vraie liberté pour les familles, c'est d'avoir la possibilité de mettre son enfant dans une école, un collège, un lycée public de proximité délivrant un enseignement de qualité dans tous les territoires.

Dans son projet éducatif, la FCPE rappelle que chaque enfant a droit à une socialisation plus large que celle de la famille ou du groupe social. Les études françaises et internationales convergent pour montrer comment l'hétérogénéité sociale et scolaire contribuent à la réussite du plus grand nombre. Il vous

14, rue d'Astorg
75008 Paris
01 42 65 05 98
fax : 01 42 65 90 34

fcpe75@fcpe75.org
www.fcpe75.org

appartient, M. le Recteur, de donner les inflexions politiques à Paris pour que, comme l'a dit le ministre de l'Éducation nationale : « À terme, chaque établissement contribue à la mixité. »

Pour atteindre cet objectif, la FCPE-Paris considère qu'il faut réformer le système éducatif élitiste parisien. Cela implique, en particulier, une **répartition plus équilibrée de l'offre de formation** dans les collèges et lycées compensant la fracture Est/Ouest, une véritable **politique d'information des familles** et d'éducation au choix d'orientation des élèves, une **réforme de l'affectation en 2^{nde}** et une **concertation étroite avec les collectivités territoriales** (Paris, commune et département, région Île-de-France), compétentes en matière de sectorisation des collèges, de schéma régional des formations et de construction-rénovation des établissements scolaires.

Concernant l'affectation en 2^{nde} dans les lycées parisiens, le système de choix des élèves par les proviseurs, chacun selon ses propres critères découlant eux-mêmes de l'intensité de la demande de leur établissement, conduit au spectacle navrant du « marché aux élèves » que nous dénonçons régulièrement depuis des années et auquel votre cabinet a pu assister ce lundi 25 juin. Dans un système où les moyens d'enseignement sont attribués proportionnellement au nombre d'élèves et donc à l'attractivité de l'établissement, construite sur sa réputation historique et sur la médiatisation du taux de réussite au bac, il est incohérent de demander aux proviseurs des lycées très demandés une sélection des dossiers qui ne serait pas fondée sur la recherche des meilleurs. Vos services sont d'ailleurs impuissants à réguler ce système, les critères de choix étant finalement laissés, pour l'essentiel, à l'appréciation de chaque proviseur. Et il n'y a pas de véritable contrôle, pas même celui du respect du taux de recrutement hors district ni de l'obligation de recruter dans tous les collèges du district.

Nous pensons que le moment est venu de relancer le chantier de l'affectation informatisée des élèves en 2^{nde} générale, que vous avez arrêté en 2004. Vous pouvez le faire maintenant, pour la rentrée 2008, en vous appuyant sur les travaux de l'observatoire des lycées du début des années 2000 et les propositions que les services académiques, eux-mêmes, avaient alors formulées. Pour la FCPE-Paris, l'affectation des élèves doit être réalisée effectivement par l'Académie – l'informatique n'est qu'un outil qui permet de le faire plus aisément. Concernant les critères, il convient, à notre avis, d'accorder une priorité absolue au choix de formation de l'élève (enseignements de détermination, options) et à la proximité relative du lycée, sur la base du temps de trajet et de la facilité d'accès (lien nécessaire avec le plan de transport urbain). Nous sommes disponibles pour débattre des éventuels autres critères à prendre en compte et des modalités de contrôle permettant de s'assurer que la mixité scolaire et sociale progresse dans les lycées parisiens - tout en améliorant la satisfaction des familles et des jeunes. Nous demandons la

création d'une commission d'harmonisation, de validation, sous le contrôle de l'Académie, avec participation des fédérations de parents d'élèves. Bien évidemment, nous demandons la suppression définitive des listes parallèles de complaisances, « épiscopales » ou non, et le favoritisme à l'égard de l'école privée.

L'objectif est bien de profiter de la diversité sociale et culturelle, richesse de la capitale, pour garantir la mixité sociale et scolaire de tous les établissements, afin de réduire les inégalités, de réduire l'échec scolaire. Un bilan de l'affectation informatisée en lycée professionnel ainsi que de celui de l'affectation en classes préparatoires aux grandes écoles serait utile.

Nous demandons la mise en place d'un pilotage de l'évolution de la mixité scolaire et sociale des établissements par la relance de l'observatoire des lycées que vous avez enterré en 2004.

Pour le collège, à ce jour, les compétences de l'Académie se limitent à l'affectation des élèves et à l'attribution des dérogations au secteur scolaire défini par le Conseil général, et à la répartition quantitative et qualitative des moyens en heures d'enseignement.

Nous demandons la mise en place d'une commission d'examen des affectations et dérogations, jusqu'à présent toujours refusée par vos services. Vous le savez, les parents d'élèves FCPE sont opposés à votre projet de réouverture de classes de 6^e dans les collèges de cités scolaires prestigieuses. Ces ouvertures viendraient en effet percuter le travail effectué avec la Ville de Paris sur les secteurs des collèges pour améliorer, même de manière limitée, la mixité, et parfois même remettre en cause l'allègement des effectifs d'un collège pour faire de la place au lycée (cité Charlemagne). D'ailleurs, quand allez-vous, avec les collectivités territoriales concernées, prendre à bras le corps la question de la suppression des cités scolaires pour que l'Académie de Paris cesse enfin de déroger à la règle générale et pour éliminer l'un des facteurs d'attraction d'un collège et d'inégalité d'accès au lycée, selon le collège d'origine ?

Nous souhaitons poursuivre la réflexion avec le Conseil général et l'Académie respectivement sur la délimitation des secteurs et sur la carte des formations (par exemple, l'implantation des options rares, actuellement le plus souvent dans les établissements les plus cotés mais aussi la carte des enseignements de détermination, des langues, des SEGPA, des UPI...).

Qui peut accepter une école qui accroît les inégalités, où les enseignants sont plutôt moins innovants et impliqués, comme le soulignait le rapport de l'IGEN ? Une école vouée prioritairement à la sélection des élites ?

Vous le savez, pour réussir la mixité, il faut accepter l'hétérogénéité, dans les établissements et dans les classes. Il est de votre responsabilité de mettre en œuvre une politique

pédagogique académique d'appui aux équipes enseignantes pour scolariser tous les élèves, pour gérer l'hétérogénéité. Il vous faut engager des moyens pour former et accompagner les enseignants des établissements les plus recherchés dans l'accueil d'élèves d'établissements plus populaire ou d'élèves moins à l'aise avec les normes du système. Simultanément, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique d'affectation des moyens en fonction de l'effort de mixité, et une véritable politique de compensation pour les établissements faisant face à des difficultés, en priorité en ZEP et dans les quartiers Politique de la Ville.

Plus globalement, si vous voulez vraiment réduire les inégalités, l'échec scolaire à tous les niveaux de la scolarité, il vous faut mobiliser toutes les équipes pédagogiques, éducatives, en leur donnant les moyens et en les appuyant de centres ressources adaptés. Arrêtez de supprimer massivement des moyens. Comment voulez-vous améliorer le système éducatif tout en procédant à des coupes claires ?

Enfin, pour réussir la mixité, l'une des conditions majeures, c'est le respect de la place des parents, le respect de leurs droits, individuels et collectifs ; la concertation avec les fédérations représentatives est l'une des conditions du succès.

Pour la FCPE-Paris, l'amélioration du système éducatif parisien implique un quadruple engagement. Celui des moyens adaptés en fonction de l'effort de mixité. Celui de la formation des enseignants à gérer des classes hétérogènes et à accepter tous les élèves. Celui de l'acceptation du partenariat avec les parents d'élèves. Celui d'un pilotage académique fort autour d'objectifs de mixité sociale et scolaire et d'amélioration des résultats pour tous. Sans ce quadruple engagement, le système éducatif parisien, élitiste, hiérarchisé, producteur d'inégalités et de résultats médiocres a de beaux jours devant lui. Il n'appartient qu'à vous, Monsieur le Recteur, qu'il en soit autrement !

Nous sommes prêts à y travailler, avec tous les partenaires de la communauté éducative.

Paris, le 3 juillet 2007